

Dossier de demande de subvention 2012

Madame, Monsieur le Président d'association,

Nous avons le plaisir de vous informer que le dossier pour les demandes 2012 est disponible sur le site Internet de Pomponne.

Pour les associations qui n'auraient pas accès au site Internet de la commune, nous pouvons leur transmettre par mail sur simple demande.

Pour les quelques associations qui n'ont pas de messagerie ni accès au site Internet de la commune, le dossier est disponible en mairie pour être photocopié.

Une copie du présent message est déposée dans chaque case courrier des associations dont le siège est situé en mairie.

*Si vous pensez que votre association répond aux critères définis (voir le guide de notre politique d'attribution de subvention aux associations), **nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le dossier dûment renseigné le 13 janvier 2012 au plus tard.***

Attention, par souci d'équité, toute demande incomplète ne sera pas exploitée et donc traitée.

A ce sujet, nous vous demandons de renseigner et de compléter le dossier avec la plus grande attention à la qualité des données communiquées.

Pour 2012, nous regarderons avec plus d'attention votre Compte Rendu d'AG qui doit donc être transmis si cela n'a pas déjà été le cas.

Par ailleurs, vous constaterez que le dossier est encore un peu plus simple qu'en 2011.

Si vous êtes plusieurs à en exprimer le besoin, une réunion d'explication pourra être organisée courant décembre.

Bien entendu, une demande de subvention doit être motivée notamment par la situation économique de l'association au regard de son activité.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les associations qui n'ont pas fait de demande cette année compte tenu de leur trésorerie et de leurs dépenses de fonctionnement.

L'attribution d'une subvention ne représente pas à elle seule un signe de reconnaissance de votre contribution à la vie locale de Pomponne et l'absence de subvention n'est pas réhibitoire pour déposer un dossier l'année suivante.

Pour conclure, nous restons à votre disposition pour vous apporter les précisions éventuellement nécessaires.

Renouvelant notre soutien à la vie associative de Pomponne, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président d'association, l'expression de notre sincère et attentive considération.

Hervé GUISE

Adjoint au Maire « Animation, Sports, Loisirs & Vie Associative »

Betty MACHARD

Conseillère déléguée aux associations